

« Le cadeau que j'attendais depuis longtemps »

En 2018, 727 Belges ont changé d'identité de genre grâce à la nouvelle loi trans. Camille et Sarah témoignent de ce moment important de reconnaissance.

Le 2 janvier, j'ai foncé à la commune ! » Dès l'entrée en vigueur de la loi, Camille est parti « en éclaircur », comme il dit : « Etant engagé et travaillant dans une association LGBTQI+, j'avais suivi de près les débats sur la loi. Je me sentais suffisamment outillé pour affronter un mauvais accueil, par exemple. En réalité, j'ai été très bien reçu dans ma commune. »

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les personnes trans peuvent changer de prénom et de marqueur de genre (passer du « f » au « m » ou du « m » au « f ») à l'état civil sans devoir au préalable consulter un psychiatre et passer sur le billard (lire ci-contre). 727 Belges ont effectué les démarches, contre à peine une centaine l'année précédente. La loi répondait vraisemblablement à une demande.

Car Camille n'a nullement l'intention d'effectuer des opérations chirurgicales, comme Sarah, qui a commencé sa transition il y a cinq ans, alors qu'elle avait 35 ans : « J'ai toujours ressenti un manque de confort, explique cette femme au regard clair et aux cheveux vert d'eau. Je ne parlerais pas de malaise. Je n'ai jamais ressenti de haine de mon corps. C'est plus comme vivre une situation dans laquelle on ne se reconnaît pas, faire des études qu'on n'a pas choisies. J'ai mis du temps à entamer ma transition. D'abord parce qu'à l'époque, très peu d'informations circulaient à ce sujet. Je viens aussi de la campagne, où on rencontre plus rarement des personnes différentes. Puis, petit à petit, je me suis renseignée, j'ai rencontré les personnes de l'ASBL Genres pluriels. » Il y a cinq ans, Sarah en a eu « ras-le-bol » : marre de reporter à plus tard cette transition, en se disant que ça sera trop cher, ou par crainte de ne pas être acceptée. Elle commence alors à prendre des hormones : « Le reste ne m'intéresse pas », tranche-t-elle.

« Réconcilié avec mon corps »

Pour Camille aussi, le plus important est la reconnaissance sociale qu'implique une modification de son apparence par la testostérone, et non une éventuelle opération : « Quand quelqu'un entre dans une pièce et que vous devez choisir de l'appeler monsieur ou madame, vous regardez ses cheveux, sa barbe, mais vous ne lui demandez pas de baisser son pantalon ! Quand on a commencé à me genrer au masculin, je me suis réconcilié avec mon corps. Avant cela, j'avais eu beaucoup de pensées suicidaires, qui n'étaient pas liées à mon corps mais au fait de toujours devoir jouer un rôle. J'ai eu la chance

d'être bien entouré par ma famille, de rencontrer une personne qui m'a fait comprendre que j'étais digne d'être aimé comme je suis. J'ai arrêté de croire que j'étais né dans le mauvais corps. »

Sur ce point, Camille estime, comme beaucoup de personnes trans, que le film *Girl* est complètement à côté de la plaque en se focalisant sur le corps et sur une souffrance « intrinsèque » à la personne. « Les enfants trans qui grandissent dans un environnement familial et scolaire bienveillant, comme c'est le cas dans le film, sont généralement bien dans leurs baskets, assure-t-il. Ce n'est pas un mal en soi, c'est la société transphobe qui nous rend malade. On grandit avec l'idée que si on ne rentre pas dans telle ou telle catégorie, notre vie va être terrible. J'ai fini par me trouver monstrueux. J'avais tellement peur d'être exclu si j'entamais ma transition. Alors que je ne me suis jamais senti aussi bien dans ma vie qu'aujourd'hui ! »

Dès janvier, Camille, comme Sarah, se sont donc précipités à la commune.

Ils y ont rempli une déclaration attestant qu'ils souhaitaient modifier le petit « f » ou « m » de leurs documents d'identité, ce qui implique aussi de modifier le numéro de registre national, qui commence par « 1 » pour les hommes et « 2 » pour les femmes. Sarah a aussi changé son prénom – elle ne souhaite pas révéler son ancien patronyme masculin – en effectuant des démarches auprès du SPF Justice. Trois mois après la première déclaration, Sarah et Camille ont dû retourner à la commune attester qu'ils n'avaient pas changé d'avis. Entre-temps, le procureur du Roi aurait pu leur refuser ce droit : le législateur redoutait en effet des abus dans le cadre d'affaires terroristes ou de fraude fiscale. Ni Sarah ni Camille n'ont été mal reçus dans leur commune, même si d'autres récits sont moins roses. « Souvent, il s'agit surtout de fonctionnaires mal à l'aise et maladroits qui ont face à eux une personne tendue qui a l'habitude d'être discriminée », explique Camille qui donne des formations au personnel communal avec l'association pour laquelle il travaille.

« Plus simple de ne pas avoir de genre »

Le jeune homme de 30 ans est aujourd'hui ravi de ce changement d'identité de genre. Même s'il n'a pas directement ressenti l'« euphorie de genre » – c'est l'expression qu'on utilise dans le jargon – qu'il attendait : « Quand j'ai dû signer un papier pour renoncer totalement à une identité féminine, ça a été

un choc. Je me sens profondément féministe. Quand j'étais une petite fille, je ne me sentais pas bien dans ce rôle, mais j'ai aussi toujours adoré la danse et les paillettes. Je trouve intéressant d'avoir été socialisé comme femme et de l'être aujourd'hui comme homme. Au départ, le numéro de registre national est généré pour distinguer les hommes des femmes au moment de les envoyer au front. Aujourd'hui, je crois que ce serait plus simple de ne pas avoir de genre. On reste dans un système binaire. »

Cette double socialisation qu'évoque Camille donne aux personnes trans un poste d'observation privilégié des diffé-

rences de traitement entre hommes et femmes, Sarah l'avoue : elle apprécie la galanterie que les hommes lui témoignent... Mais elle a aussi découvert la réalité du harcèlement de rue. Camille, lui, a effectué le trajet inverse : « J'avais peur d'avoir des soucis, car je reste un garçon plutôt féminin, s'amuse-t-il en faisant miroiter le vernis à paillettes qui colore ses ongles. Mais en fait, c'est tellement plus simple d'être perçu comme un homme. On te marque plus de respect, on ne te coupe pas la parole, on ne t'aborde pas en rue. Une femme qui arrive dans un espace public sera appréhendée par les hommes comme un objet de désir. On étudie d'abord comment elle est foutue pour identifier si cela peut être intéressant ou non dans l'interaction. A force, ça te

vide de ton pouvoir, ça t'aliène. Je ne m'en suis vraiment rendu compte que quand j'ai cessé d'être sociabilisé comme une femme. Là, d'un coup, je me sentais... » Dans un soupir, Camille mime le mouvement de relâcher ses épaules.

Les failles de la loi

Si Camille et Sarah sont ravis d'avoir pu bénéficier de la nouvelle loi, cette dernière n'est pas infaillible, assurent-ils. Quelques couacs administratifs demeurent, comme lorsqu'ils ont dû rentrer leur déclaration d'impôts, non préremplie et qui repartait de zéro, comme s'ils n'avaient jamais travaillé. Le remboursement des soins de santé, surtout, pose problème. Les soins gynécologiques de Camille ne sont plus rem-

boursés. Si Sarah souffre un jour d'un cancer de la prostate, elle ne bénéficiera d'aucune aide.

Malgré tout, cette petite lettre sur la carte d'identité, ce nouveau prénom (pour Sarah), restent des modifications qui changent tout, comme le détaille Sarah : ne plus subir les regards lourds lorsqu'on l'appelle par un prénom masculin et qu'elle s'avance avec son apparence de femme, ne plus craindre les

questions intrusives d'un conseiller professionnel « plus intéressé par ma vie privée que par ma recherche d'emploi », etc. Ne plus devoir, finalement, justifier qui l'on est. « C'est comme si je recevais le cadeau que j'attendais depuis des années, résume-t-elle. Sauf que ce cadeau, c'est moi qui me le suis offert. » ■

ELODIE BLOGIE

LA LOI

Pour les mineurs aussi

En mai 2017, la Chambre adoptait la nouvelle loi facilitant la procédure administrative pour changer d'iden-

tité de genre. Jusque-là, les personnes trans qui désiraient modifier leur prénom et indicateur de sexe devaient passer par un psychiatre et des opérations chirurgicales, qui entraînaient une stérilisation. Les associations LGBTQ!+ et les organisations de défense des droits humains dénonçaient depuis longtemps la psychiatrisation, et les traitements inhumains et dégradants que représentent la médicalisation et la stérilisation forcée (la Belgique avait d'ailleurs été condamnée pour ce point). La loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018

permet aux personnes trans d'effectuer les démarches administratives auprès de l'officier de l'état civil. Le changement est irréversible. Les mineurs d'âge peuvent aussi, dès 12 ans, demander à changer de prénom. A partir de 16 ans, le ou la jeune dispose de la possibilité de faire changer le marqueur de genre (masculin/féminin) dans son acte de naissance. Une déclaration d'un pédopsychiatre est néanmoins requise, ce qui indispose les associations LGBTQ!+ qui y voient un retour « par la fenêtre » de la psychiatrisation.

E.BL.